



Entre émotion et détermination

Le SNES-FSU porte sur tous les fronts la défense de l'école du progrès et de l'émancipation et de ses personnels.

EDITO

Ce journal paraît un mois après la mort de Samuel Paty, professeur assassiné parce qu'il faisait son métier. Les militants du SNES-FSU d'Aix-Marseille tiennent à avoir une pensée particulière pour notre collègue : nous lui rendons hommage et adressons nos pensées fraternelles à sa famille, ses proches, ses collègues, ses élèves.

Sur le terrain, bien que sabordé par le ministère, l'hommage à Samuel Paty a pu se tenir partout où les sections syndicales ont permis que les aspirations de la profession s'expriment, comme elles avaient contribué à l'organisation des rassemblements du dimanche 18 octobre 2020.

Au quotidien, la combativité du SNES-FSU et l'action des militants ne peuvent pas être mise en doute.

De la grève de la surveillance du baccalauréat 2019 aux actions contre les E3C, de la dénonciation de la réforme du lycée aux grèves historiques contre la réforme des retraites, du confinement de mars avec la fermeture des établissements à la fronde pour imposer un renforcement du proto-

cole sanitaire, les militants du SNES-FSU n'ont jamais cessé de prendre en charge l'information et la protection des collègues. Protection face à la pandémie, mais aussi face aux défaillances et aux excès d'un ministère plus prompt à instrumentaliser la crise sanitaire pour avancer dans ses réformes, qu'à analyser et reconnaître les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les personnels et les élèves.

Notre société subit les coups de boutoir de la crise sanitaire, de la crise sociale qui en résulte, des effets délétères de 35 ans de politique libérale, du terrorisme islamiste. Il en résulte une forte poussée des forces centrifuges, et le risque de délitement de notre contrat social est réel. Il n'est plus temps ni de se replier sur soi en attendant des jours meilleurs ou en croyant que l'on pourra s'épanouir soi-même au milieu d'un océan de délabrements, ni de se laisser séduire par des discours radicaux et clivants, à la fois fallacieux et inefficaces. Dans le contexte, il faut se colleter au réel, affronter les difficultés, participer à la vie publique. Et éviter que d'autres ne se l'accaparent. Le vaccin syndical existe, il s'ap-

pelle le SNES-FSU. Il ne s'use que si on ne s'en sert pas.

Chacun à notre place, nous construisons l'activité du SNES-FSU: sympathisant qui se tient informé et suit les mots d'ordre syndicaux, syndiqué qui apporte un soutien financier et qui fait vivre une certaine conception de notre métier dans ses relations avec les collègues ou son travail avec les élèves, militant de terrain qui anime la vie de la section syndicale de l'établissement, élu en conseil d'administration qui défend les principes qui nous réunissent et en assure la promotion devant les élèves, les parents et les élus, représentant des personnels qui informe, conseille et accompagne les collègues dans leurs démarches administratives, militant départemental et académique qui porte sans relâche la voix de la profession et la défense de ses intérêts dans les instances, comités techniques ou CHSCT, dans la presse ou auprès des autres acteurs de la vie publique... Nous voulons dire notre fierté de participer ainsi à l'action collective. Rejoignez-nous en adhérant au SNES-FSU Aix-Marseille.

Laurent Tramoni

Vous avez dit revalorisation ?

Les annonces ministérielles sur la revalorisation sont tombées ce lundi 16 novembre : sept collègues sur dix n'en profiteront pas ! Comme nous le dénoncions déjà dans notre journal d'octobre, il s'agit bien d'un coup de pouce aux débuts de carrière sous forme de primes et pas d'une revalorisation indiciaire indispensable pour tous les personnels. L'indemnité concernera les 15 premières années de carrière, pour un montant mensuel net dégressif, allant de moins de 100 euros à moins de 30 euros. Les contractuels en début de carrière recevront eux aussi une prime de 54 euros mensuels. Comme il n'y a pas de petites économies, la prime ne sera versée qu'à partir de mai 2021 et non janvier. Pour le SNES-FSU, une revalorisation des débuts et milieux de carrière peut s'entendre si c'est une première marche, avec des perspectives et des garanties dans la durée : cela doit passer par des mesures indiciaires, du type entrée à l'échelon 4... la revalorisation du point d'indice pour toute la Fonction Publique restant la priorité absolue. Le calendrier du Grenelle dissocie les annonces salariales et les discussions sur le métier du « professeur du XXI^e siècle » : toutes nos inquiétudes se confirment sur l'alourdissement des tâches et le glissement des missions qui pourraient être annoncés en février. La mobilisation doit se construire dès maintenant.

Annie Sandamiani

joindre le SNES-FSU

Après plusieurs semaines de coupure, nos lignes téléphoniques sont rétablies. Nous sommes de nouveau joignables, tous les jours de 13 h 30 à 17 h 30 au 04 91 13 62 81/82. Nos locaux sont ouverts à ces mêmes heures ; cependant, le contexte sanitaire nous invite à privilégier le téléphone ou le courriel s3aix@snes.edu.

Nos stages et réunions mutation sont organisés à distance, sous forme de visio-conférence : pensez à vous inscrire et à nous envoyer un courriel précisant la date pour recevoir le lien de connexion.

Calendrier

Les demandes de postes adaptés et aménagements de poste pour la rentrée 2021 doivent être adressées au rectorat, par les chefs d'établissement, pour le 11 décembre 2020, à l'adresse :

dispositif-readaptation@ac-aix-marseille.fr

Mouvement INTER : les Lignes Directrices de gestion (LDG) établissant les éléments de barème du mouvement INTER 2021 ainsi que les dates de saisie des vœux sont parues : consultez la publication nationale du SNES-FSU et participez à l'une de nos réunions d'information organisées en visio, de 14h à 17h, mercredi 25 novembre et

vendredi 29 novembre.

Saisie des vœux du 17 novembre au 8 décembre 2020 midi.

La tenue des RDVC 2019-2020 qui devaient avoir lieu au troisième trimestre est possible jusqu'au 17 décembre, ce qui entraîne le report de toutes les étapes : notifications des appréciations Recteur au 15 janvier, délais de contestation (deux fois un mois). Cela sera sans incidence sur la date d'effet de la promotion. Les avancements bonifiés (30 % des promouvables) au titre de l'année 2020 et au titre de l'année 2021 seront traités séparément.

Hors-classe et classe exceptionnelle

Les LDG relatives à l'avancement au titre de l'année 2020/2021 ont été publiées le 5 novembre. Elles confirment la création d'un 7^e échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés, condition désormais requise pour prétendre au vivier 2 de la classe exceptionnelle. Le nombre de promotions à la hors-classe sera en légère augmentation.

Contrairement à ce qui avait été revendiqué par la FSU et envisagé dans un premier temps, le ratio 80/20 entre le vivier 1 et le vivier 2 n'est pas modifié. Nouveauté : il ne sera plus nécessaire de faire acte de candidature pour le vivier 1 de la classe exceptionnelle ; il faudra néanmoins vérifier et compléter son dossier i-prof et le cas échéant transmettre les justificatifs. Les conditions d'accès au vivier 1 sont inchangées. Les revendications du SNES-FSU pour faire de la classe exceptionnelle

un débouché de carrière élargi restent donc d'actualité.

Annie Sandamiani

7^e échelon de la hors-classe

La création d'un « nouveau » 7^e échelon de la hors-classe des certifiés et assimilés est le fruit du travail opiniâtre des élus de la FSU dans les négociations du PPCR en 2016. Elle sera effective au 1^{er} janvier 2021, et représente un gain financier pour l'ensemble des collègues en fin de carrière, puisque c'est l'objectif fixé par le PPCR. En passant de l'indice 806 (échelon 6) à 821, c'est un gain de 70 euros mensuels. Comparé à « l'ancien » échelon 7 -indice 783 avant 2017-, cela représente plus de 170 euros. La preuve qu'il faut continuer à porter nos revendications salariales dans l'intérêt de tous !

Droits des personnels vulnérables

La circulaire FP parue le 10 novembre revient à une liste large de 12 critères pour bénéficier du dispositif. Le télétravail est cependant la règle désormais. S'il n'est pas possible, l'employeur détermine les aménagements de poste pour le retour en présence. Pour ce faire, il est censé se référer aux mesures de protection préconisées par le Haut Conseil de santé publique et c'est seulement si ces mesures ne peuvent être appliquées que l'agent est placé en Autorisation Spéciale d'Absence. Les personnels qui vivent au même domicile qu'une personne vulnérable n'ont plus droit à l'ASA. Ces dispositions qui ne cessent de varier ne facilitent pas la clarté des informations pour les personnels et ne sont pas de nature à offrir un cadre serein de travail.

Jour de carence

Cette mesure, inacceptable, est en période de pandémie insupportable ! Prise pour lutter contre l'absentéisme, elle a surtout fait la preuve de son inefficacité et de son caractère injuste. De plus, elle génère un report du recours aux soins, ce qui est délétère pour la santé, en particulier en situation épidémique. Elle est, de fait, contradictoire avec les mesures de prévention puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19, afin d'éviter le prélèvement d'une partie du traitement. Le SNES-FSU demande l'abrogation définitive du jour de carence et, dans l'immédiat, la prolongation de sa suspension.

Mobilisation

Etat d'urgence sociale

L'état d'urgence sanitaire, concentrant les pouvoirs sur le Conseil de défense s'appliquera au moins jusqu'au 16 février 2020. La pandémie est bien réelle et suppose que des mesures importantes soient prises pour lutter contre son expansion et ses effets sanitaires, économiques et sociaux. Pour autant, la vie démocratique ne peut être mise en confinement pendant de si longs mois. L'exécutif doit rester sous le contrôle du Parlement, de la Justice, et les différents contre-pouvoirs doivent pouvoir jouer leur rôle, qu'il s'agisse de la presse ou bien des syndicats.

La lutte contre la pandémie ne saurait se limiter à des restrictions des libertés publiques. L'Etat et les collectivités territoriales doivent investir dans les services publics : santé, éducation, social. La lutte contre ses effets économiques ne saurait se limiter à des aides massives aux entreprises et au financement du chômage partiel : ces mesures sont nécessaires, mais l'utilisation des aides d'état, pas plus que leur financement futur, ne saurait échapper au débat démocratique.

Comment admettre que la fiscalité ne soit pas modifiée en vue d'une contribution renforcée des plus aisés et des entreprises qui tirent profit de la situation ? Comment admettre que le creusement de la dette

publique serve de prétexte à de nouvelles coupes dans la dépense publique, les services publics, le salaire et l'emploi des fonctionnaires ? Le rétablissement de l'Impôt sur la fortune n'est-il pas une urgence ? L'abandon de la réforme de l'assurance chômage n'est-il une nécessité sociale, tout autant que l'abandon de la réforme des retraites ? Faire porter le poids de la dette sur la sécurité sociale plutôt que sur l'Etat ; maintenir l'odieux et dangereux jour de carence ; fermer, alors que la crise bat son plein, des lits d'hôpitaux et des postes d'enseignants... : cette politique libérale ne peut pas apporter les solutions à la crise, elle ne peut que l'aggraver.

Nous plaçons pour que les aides d'Etat soient conditionnées au maintien de l'emploi ou permettent de réorienter la production vers des activités vertes.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, de nombreux établissements scolaires sont mobilisés pour obtenir de travailler en sécurité, dans le respect du protocole. La « grève sanitaire » du mardi 10 novembre a montré que nous étions prêts à renouer avec l'action ; la FSU s'attache à proposer à l'intersyndicale un temps fort de mobilisation pour que la question sociale ne soit pas escamotée.

Laurent Tramoni

Préserver la santé de tous : du « si possible » au « quand c'est nécessaire », chiche !

Annoncé à la veille de la rentrée de novembre, le renforcement du protocole sanitaire devait s'appliquer dans tous les établissements à partir du lundi 9 novembre. Sur le papier, il semblait bien présenté mais dans les faits, il est dans la plupart des cas inapplicable ! Demander un espace de deux mètres entre les élèves en cours d'EPS à chaque instant ? Une « distanciation d'un mètre » dans les salles de classe et les cantines « quand c'est possible » ? C'est toujours mieux à l'écrit ! Il y a bien eu des avancées en lycée sous la poussée des équipes, avec la mise en place des groupes allégés, mais la mobilisation du mardi 10 novembre, massive dans les collèges et en particulier les vies scolaires a montré au Ministre qu'il fallait aller plus loin. La mise en oeuvre à minima du protocole rend effectivement plus que nécessaire le recrutement de nombreux

agents d'entretien par les collectivités, de personnels de vie scolaire, sans parler des nombreux postes d'enseignants qui manquent pour alléger les effectifs des classes en collège et en lycée : nous réclamons le recrutement des candidats sur liste complémentaire, le réemploi de tous les contractuels. Cette crise sanitaire sans précédent met en relief les manques criants que nous ne cessons de dénoncer. L'éducation nationale doit être à la hauteur des ambitions de la société pour son avenir. Pour appliquer le protocole mais aussi pour former les élèves à la citoyenneté, il faut des locaux, des adultes, agents, AED, CPE, enseignants qui ne sont pas remplaçables par des écrans ! Le ministère est au pied du mur, il faut passer du « nécessaire » à « l'indispensable » et entendre l'expression d'une colère qui ne se confine pas !

Marie Liska

Éducatif, Social et Santé : pour un plan ambitieux.

Les annonces du budget 2021 concernant le volet Vie de l'élève peuvent paraître séduisantes en apparence mais elles sont le reflet d'une politique de gestion de la pénurie accentuée par la vision libérale du gouvernement actuel.

Les 3/4 du budget prévu pour la création de postes d'assistants d'éducation seront dévolus au financement des AED Pré-Pro. On connaît les objectifs cachés du ministère sur ce dispositif : avoir des moyens de suppléances d'enseignants rémunérés 950 € mensuels.

Le nombre d'ETP AESH prévu ne pourra couvrir les réels besoins de nos élèves et de nos établissements puisqu'à l'heure actuelle certains n'ont toujours pas d'AVS notifiés. De plus, l'administration par un tour de passe-passe via les PIAL tente d'étaler les moyens actuels sur plusieurs EPLE.

Pour la cinquième année consécutive, il n'y aura pas de créations de poste de CPE (dans une académie où il en manque une vingtaine selon les calculs du rectorat et le double selon notre ambition), pas de poste d'assistante sociale, de médecin ni d'infirmière scolaire alors que l'actualité démontre les conséquences désastreuses de ces manques. Les infirmières partagées entre plusieurs établissements peinent à mettre en place de réelles politiques d'éducation à la santé. Les médecins scolaires comme les psy-En se partagent des secteurs immenses avec un nombre d'élèves toujours plus important en charge. Le SNES-FSU demande l'affectation d'un CPE pour 250 élèves et la présence d'un infirmier, d'un médecin scolaire, d'une assistante sociale et d'un psy-En dans chaque établissement. Il est urgent de recruter des personnels de vie scolaire supplémentaires et de créer un vivier d'AED remplaçants pour ne pas revivre les situations extrêmes : « prêt » d'AED, parents effectuant des tâches de surveillance bénévoles. Chaque élève à besoin éducatif particulier doit avoir un AESH attribué en fonction des heures notifiées par la MDPH. L'aggravation de la situation sanitaire et sociale et ses conséquences sur les familles rend plus que jamais nécessaire notre projet émancipateur, garanti par des équipes pluri-disciplinaires.

« Lycées ZEP »

Suppression de l'indemnité inacceptable !

Lors de la précédente réforme de l'éducation prioritaire en 2016, la mobilisation des personnels avait permis d'arracher une clause de sauvegarde, pour accompagner les établissements qui sortaient de la carte de l'éducation prioritaire. Pendant 4 ans l'indemnité liée à l'exercice en ZEP dans les lycées a ainsi été maintenue, en attendant la nouvelle réforme. La lutte a porté ses fruits : plusieurs jours de grève, mais près de 4000 euros défendus. Las, nos payes sont maintenant amputées de près de 100 euros. Dès la fin août, le SNES-FSU a alerté le rectorat : un « trou » de plusieurs mois dans nos rémunérations simplement parce que le ministère a pris du retard ? Quel signal à ces équipes dévouées à la réussite de leurs élèves ? Incurie, ignorance de la réalité de terrain et économies de bout de chandelle ?

Le rectorat a donc annoncé qu'un dispositif alternatif de maintien du pouvoir d'achat des personnels concernés était à l'étude au niveau académique et devrait donner lieu au versement d'une somme équivalente à la quotité de prime ZEP non-versée depuis le 31 août, donc avec effet rétroactif, au mieux à partir du mois de décembre.

Les garanties sont cependant insuffisantes. Le SNES-FSU appelle les collègues à rester mobilisés et à se tenir informés des décisions de l'intersyndicale. Il est indispensable que les lycées soient de nouveau intégrés à une carte nationale de l'éducation prioritaire.

Caroline Chevé et Pascal Faure

Les dispositifs d'Éducation prioritaire

Quel bilan en quarante ans ?

Mise en place en France à partir de 1981, la politique d'Éducation prioritaire a vu se succéder réformes et labels, reculs et avancées, sans que les bilans promis ne soient vraiment dressés.

Sous-couvert de « relance de l'Éducation prioritaire » et afin de limiter le « saupoudrage des moyens », certains ministres ont tenté de réduire le périmètre de celle-ci. Dans les instances, au Ministère, le SNES-FSU s'est battu contre le resserrement de la carte de l'Éducation prioritaire, dans un contexte où les inégalités sociales et territoriales s'amplifiaient.

Au prétexte de résultats insuffisants, certains ont tenté de réduire ses moyens. Pourtant, même la Cour des Comptes le reconnaît : « même si l'Éducation prioritaire n'a pas su réduire les écarts de résultats scolaires, elle est parvenue à les contenir dans un environnement économique et social qui s'est largement dégradé dans nombre de territoires durant la période ».

Au motif qu'elle concentre des élèves aux nombreuses difficultés, certains ont voulu en faire un laboratoire de dérègle-

mentation, de management et de mise en concurrence entre enseignants. C'était la volonté du dispositif ECLAIR, dispositif de relégation sociale que nous avons combattu, et qui a été abrogé à la rentrée 2015.

La dernière réforme, sous la pression du SNES-FSU, a bien acté des avancées réclamées depuis longtemps par la profession, notamment la suppression des primes modulables, la revalorisation des indemnités, et la mise en place de la pondération en REP+.

Mais sur bien d'autres aspects, le compte n'y est toujours pas, et la liste des attaques récentes contre la politique de l'Éducation prioritaire est longue : absence de réelle politique éducative visant à réduire les inégalités, réduction importante des moyens dans les collèges REP+, prescriptions et injonctions descendantes, délabellisation des lycées...

A nouveau, c'est à nous, avec le SNES-FSU, de défendre et réclamer les moyens pour une Éducation prioritaire qui se donne véritablement l'ambition de l'égalité des chances et de la réussite de tous nos élèves.

Julien Marec

Réforme de l'Éducation Prioritaire

Les menaces du rapport Mathiot-Azéma

Le bilan de la refondation de l'éducation prioritaire de 2014 était attendu pour 2018. Il a été abandonné au profit du rapport Mathiot-Azéma, point d'appui de la réforme prévue pour la rentrée 2021.

Le premier danger réside dans la diminution drastique du volume de l'Éducation Prioritaire. Suite aux préconisations du rapport, le ministre évoque le projet de « délabelliser » les deux tiers de l'éducation prioritaire. En effet, les REP deviendraient soumis aux choix académiques, le recteur ayant la possibilité de retirer le label, supprimant de ce fait les moyens correspondants. Une piste évoquée serait d'utiliser les moyens dégagés pour créer une prime d'installation pour les affectations définitives dans des établissements géographiquement isolés, avec engagement contractuel à y rester pour une durée minimale.

L'évocation de la difficulté –parfois réelle– de pouvoir en enseignants stables certains établissements isolés ne peut pas justifier la délabellisation des REP. D'autant plus que la perte de label, outre la suppression de

la prime REP pour les personnels, induirait à court terme une augmentation mécanique des effectifs par classe (et donc des suppressions de postes). Voilà le moyen trouvé pour déplacer le problème, créant les conditions de ne plus trouver d'équipes stables dans les établissements délabellisés.

Les REP+ ne sont pas épargnés pour autant. Si les annonces précisent que la carte des REP+ reste nationale et inchangée pour la rentrée 2021, le rapport Mathiot préconise une évolution de la carte pour la rentrée suivante. Concernant la troisième partie de la revalorisation de la prime REP+, prévue pour 2020 et reportée en 2021, le rapport privilégie de l'assujettir à l'investissement et à l'engagement des équipes : formation et travail inter-degrés pendant les vacances.

Pour contrer cette vision budgétaire, le SNES, avec la FSU, organise cette année des assises de l'Éducation Prioritaire pour redonner la parole à ses acteurs et pousser vers un renouveau ambitieux de l'Éducation Prioritaire.

Julien Weisz



Bac 2021 : une génération sacrifiée ?

Dans un contexte sanitaire particulièrement contraint, alors que se multiplient les démarches locales pour alléger les effectifs dans les établissements du second degré et que la mobilisation des personnels et des lycéens se renforce, le MEN a annoncé le jeudi 5 novembre, des aménagements dans les épreuves du bac. Les trois périodes d'EC (évaluations communes) des premières et terminales sont annulées. Les épreuves de spécialités sont maintenues aux dates prévues (15 au 17 mars) mais avec choix entre deux sujets pour chaque élève. D'autre part, l'accueil des élèves peut se faire sur une partie au moins du temps scolaire avec la mise en place d'un plan de continuité pédagogique. Ce dernier point n'a été acquis que par la pression exercée par la profession et ses représentants. Peut-on pour autant se réjouir des annonces sur le bac ? Evidemment non !

Elles ne comportent aucun aménagement dans les programmes. La mise en place de la continuité pédagogique laisse planer la menace d'un cumul présentiel et distanciel pour les personnels. L'annulation des EC renforce la part du contrôle continu dans le bac au détriment de la dimension nationale de l'examen. Enfin ce nouveau calendrier du bac accentue le poids de Parcoursup et l'idée d'un lycée qui doit servir avant tout à trouver une formation et un emploi. Par ces aménagements, J-M Blanquer accélère la mise en place d'un lycée élitiste, d'un lycée du tri social. Le renvoi au local est réaffirmé avec les épreuves de spécialité dont les épreuves, organisées sur trois

jours seulement, obligent à déterminer au moins deux sujets différents par spécialité. Ainsi les élèves d'un même lycée, qui suivent la même spécialité parfois dans la même classe, pourraient se retrouver face à des sujets différents le jour de l'épreuve. En outre, l'oubli des tiers-temps dans cette organisation est en totale contradiction avec l'affichage ministériel qui dit tenir compte des besoins des élèves en situation de handicap...

Les premières « formations » sur le Grand Oral nous confortent dans notre demande de suppression de cette épreuve : une épreuve sur la forme et non sur le fond, une épreuve portant sur le projet d'orientation, mais qui arrivera après les premiers résultats de Parcoursup ! Le lycée n'aurait donc plus rien à apporter aux élèves en termes d'apprentissage, il devient le lieu où l'on évalue des compétences et des savoirs acquis ailleurs.

Le SNES-FSU continue à exiger des moyens supplémentaires pour permettre un réel renforcement du protocole sanitaire sans diminuer le temps de classe des élèves, un réel allègement des programmes. Le SNES-FSU maintient sa volonté de voir les épreuves de spécialités reportées en juin et les EC transformés en épreuves terminales, seules garantes de l'équité de traitement de l'ensemble des lycéens. Cette année est, à bien des égards, exceptionnelle. Il ne doit pas y avoir de génération sacrifiée.

Marion Chopinet

Pour une voie technologique de qualité

La contribution du SNES-FSU au groupe de travail sur la voie technologique a pris la forme de propositions qui s'articulent autour de 3 axes :

- rendre la voie technologique plus attractive.
- maintenir les spécificités des enseignements technologiques et une démarche pédagogique associée.
- favoriser une poursuite d'études variée, de qualité et pertinente avec l'insertion professionnelle.

Afin d'améliorer l'attractivité des séries technologiques, le SNES-FSU a proposé de réintroduire une option obligatoire en seconde de découverte d'un ou plusieurs champs technologiques, de créer des stages d'activités technologiques, de pro-

mouvoir régulièrement les enseignements technologiques.

L'objectif de maintenir les spécificités des enseignements technologiques nécessite de retrouver des activités propres à un champ technologique bien identifié.

Conserver les 3 spécialités en terminale et réhabiliter la démarche technologique en donnant une place centrale au projet contribueraient à atteindre cet objectif.

La question de la poursuite d'étude ne peut être abordée sans la remise à plat de Parcoursup.

Le SNES-FSU demande le maintien du niveau 5 des diplômes (bac+2) et le libre accès des bacheliers technologiques à ce niveau ; les poursuites d'études (bac+3, bac+5) doivent être encouragées.

La voie technologique avait déjà été fragilisée par les précédentes réformes ; la réforme actuelle et ce qui pourrait être mis en place à la rentrée 2021 risqueraient de l'anéantir.

La problématique majeure de la voie techno est la baisse des effectifs : elle est de - 4,4 % à la rentrée 2019 pour l'ensemble des séries technologiques, dont -13,1 % pour la STI2D et -14,8 % pour la STL.

L'autre problématique est liée à la crise sanitaire, le confinement a entraîné un manque des activités de projets, des activités de laboratoire, des séances de TP.

Dans le cadre du comité de suivi de la réforme du lycée créé par le ministère, le SNES-FSU a fait valoir la nécessité d'organiser un groupe de travail chargé de travailler sur la voie technologique. La dernière réunion de ce GT s'est déroulée le 30 Septembre ; les propositions de ce GT devraient être connues en novembre pour être mises en application à la rentrée 2021.

Trois hypothèses ont été formulées par le ministère afin de faire « évoluer » la voie technologique :

- intégrer des enseignements technologiques dans le cursus général, ce qui reviendrait à supprimer la voie techno.
- rapprocher, voire fusionner des séries technologiques ; ce qui entraînerait la réduction du nombre de bacs technologiques.
- maintenir la voie techno mais la définir plus clairement dans un cursus de formation de 5 ans après la 1ère.

Le SNES-FSU s'est bien évidemment opposé aux 2 premières hypothèses et c'est le maintien de l'existant structurel qui a été retenu ; cet existant devrait tout de même faire l'objet d'évolutions pour s'inscrire dans une logique de bac+3, bac+5.

Le SNES-FSU restera vigilant afin que le maintien de l'existant structurel s'enrichisse de ses propositions, dont l'objectif est de rendre la voie techno plus attractive.

PP

Les propositions du SNES-FSU ont pour objectif de créer les conditions d'une nouvelle ambition pour la voie technologique.

Patrick Prigent.

Pour les CPGE, à la suite du lycée, une réforme des programmes et des structures doit se mettre en place à la rentrée 2021. Cette année aurait donc dû être celle de la concertation, notamment sur la création et l'implantation des filières MPII (filière permettant notamment un débouché en CPGE aux élèves ayant choisi la spécialité NSI au lycée) et ECG (nouvelle filière pour les ex ECE et ECS). A deux mois de l'ouverture de Parcoursup, rien n'est encore décidé. Tout devra se faire dans la précipitation, mettant encore les collègues et les étudiants dans une situation difficile. Comme à l'accoutumée, ces modifications doivent se faire à moyens constants dans chaque académie, y compris avec des enseignements mutualisés... Il va falloir également que nous nous attachions à modifier nos critères de recrutement sur Parcoursup, les attendus de chaque lycée : pour cela il nous faudrait connaître les attendus nationaux qui sont pour le moment un peu flous. Sur quoi fonder les « critères généraux d'examen des vœux » : note de première, note de terminale (quel trimestre ?), note de l'épreuve d'enseignement de spécialité (la date est connue mais aurons-nous en tant que recruteur accès à cette note ?) A cela vient s'ajouter la crise sanitaire avec les mêmes inquiétudes que pour tout le secondaire. Peut-on, sereinement, continuer de faire cours à des effectifs pléthoriques, parfois supérieur à 50 étudiants dans des salles de 40 m² ? Les étudiants de CPGE passent des concours nationaux, pour l'équité entre les candidats des décisions nationales doivent être prises tant sur la taille des groupes que sur les nécessaires allègements des programmes. Bien sûr, quasiment rien ne vient à part quelques modifications à la marge pour l'organisation des oraux de juillet 2021... Voilà les étudiants et les enseignants de CPGE face à un choix cornélien, se protéger et protéger les autres ou fermer les yeux sur la crise sanitaire actuelle. Faudra-t-il choisir entre Santé et Concours ?

Pascal Billy

MPII : Math Physique Informatique
et Ingénierie

ECG : Economique et Commerciale
voie Générale

ECE : Economique et Commerciale
voie Tale ES

ECS : Economique et Commerciale
voie Tale S

Continuité pédagogique : garder la maîtrise des pratiques professionnelles

L'engagement des personnels pour assurer la sécurité sanitaire de tous ainsi que l'accueil de tous les élèves dans les établissements a poussé le ministre à enfin reconnaître la nécessité de mettre en place un dispositif d'allègement des effectifs par alternance dans les lycées. Jean-Michel Blanquer n'a donc fait que la moitié du chemin. Dans un grand nombre de collèges où les classes sont surchargées dans des salles exiguës, la santé et la sécurité sanitaire ne sont pas assurées et les personnels ainsi que les élèves se retrouvent en danger.

Dans ce cadre, les modalités de la continuité pédagogique relèvent de la compétence et de la liberté de chaque enseignant et des équipes disciplinaires. Sous prétexte « d'hybridation », ni le ministère, ni les hiérarchies locales ne sauraient imposer un double travail aux professeurs qui, parallèlement à leur travail en classe avec les élèves, devraient également prendre en charge dans le même temps un enseignement à distance.

Pour le SNES-FSU, l'utilisation des ressources numériques et des supports informatiques, qui sont parfois des outils discriminants au regard de certaines situations sociales ou familiales, doit se faire de manière raisonnée. Pour maintenir le lien avec les élèves, les accompagner dans leur travail quand ils sont à l'extérieur de l'école, il existe une multiplicité d'approches (travail déposé sur le cahier de texte, utilisation du manuel, fiche pédagogique, classe virtuelle...) qui relèvent du choix des enseignants dont la seule obligation réglementaire reste de remplir leur cahier de texte.

Nous rappelons également que l'utilisation d'une caméra dans la salle de classe pour filmer un cours appelle de nombreuses précautions en raison des risques de captation, d'enregistrement et de détournement des images et des voix de l'enseignant et des élèves. Pour des raisons de droit à l'image et de sécurité, tout enseignant peut donc refuser l'utilisation d'un tel dispositif dans sa salle de classe.

Philippe Brenier

Usages du numérique : vigilance !

Si le confinement de mars a mis en exergue l'usage du numérique qui, depuis longtemps, s'appuie essentiellement sur la bonne volonté et le matériel personnel des enseignants, les annonces du ministère au travers de l'annonce d'une prime d'équipement et de l'organisation des États Généraux du Numérique ne doivent pas faire baisser notre vigilance.

La prime d'équipement de 150 € est très largement inférieure aux besoins. Et c'est parce que les personnels doivent garder la main sur les matériels et logiciels qu'ils utilisent que le SNES-FSU a revendiqué une prime plutôt qu'une dotation en matériel qui doit être étendue à tous les personnels d'enseignement et d'éducation.

Lors de la préparation des États Généraux du Numérique dans notre académie, nous avons entendu des discours contradictoires suivant notre interlocuteur. Pour le Recteur les solutions mises en place lors du premier confinement étaient exceptionnelles et devaient le rester. Il a évoqué cependant que certaines pourraient être réutilisées pour les enseignements des langues à faible effectif. La formation aux nouveaux outils quant à elle devrait être effectuée sur

notre temps de service.

En revanche, pour la DRANE et certains inspecteurs le discours est très différent. L'enseignement hybride doit se développer (Ex : Ma Classe Virtuelle, suivi des élèves à distance avec Pronote...). Et les formations doivent se faire, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, pour une partie sur le temps de travail et pour une autre de manière asynchrone.

Aucune réflexion n'a été menée sur les changements que cela induirait sur notre métier. C'est donc collectivement et syndicalement que nous devons peser sur notre institution pour que le numérique éducatif soit un outil adapté à l'émancipation des élèves et non un formatage de nos pratiques.

Pour poursuivre la vigilance sur le sujet, le SNES-FSU d'Aix-Marseille a constitué un groupe de réflexion dont les travaux seront publiés régulièrement sur notre site académique.

On peut consulter l'enquête éclairante de la FSU sur le numérique éducatif sur <https://frama.link/oagWFpcc>.

Alain Durante



Le SNES et la FSU dans le RESF

Dans leurs actions avec le RESF, les militants du SNES et de la FSU sont toujours porteurs d'un projet émancipateur qui vise à réduire les inégalités sociales et culturelles et à construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et permette à chacun et à chacune de se construire à l'heure où nos droits, nos libertés sont attaqués, fragilisés et remis en cause. Dans un contexte de traque des sans-papiers, de durcissement continu des conditions d'accès au séjour, de propagande nauséabonde sur le thème de l'« identité nationale » qui favorise les amalgames et le rejet d'une partie de la population, la FSU et ses syndicats continuent de s'engager dans des actions comme la protection des mineurs isolés ou la marche des sans-papiers partie de Marseille au mois de Septembre.

Créer un collectif RESF

Ni association, ni structure professionnelle, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), né en 2004 suite à l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés », relie des citoyennes et des citoyens issus des collectifs, des syndicats enseignants dont la FSU, d'associations de

parents d'élèves et de défense des droits de l'homme et des immigrés. Ses enjeux ? Lutter contre la politique migratoire de tri et de rejet des étrangers, soutenir les droits de l'enfant, accompagner les mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés, aider, enfin, les personnes dans leurs démarches auprès des préfectures. Pour rendre actif ce mouvement au sein d'un collège ou d'un lycée, la Vie scolaire a un rôle majeur à jouer. Parce qu'elle fédère les personnels, les parents d'élèves et les élèves, elle est à même d'insuffler un élan collectif de solidarité concrète et matérielle autour d'une famille : pétition, cagnotte, accompagnement de la famille à la permanence RESF*... Au-delà des vies scolaires, tout personnel peut prendre l'initiative d'un comité de soutien. Cette expérience sur le terrain permet ainsi au RESF de s'ancrer localement. De nombreux militants du SNES et de la FSU ont ainsi initié, dans les établissements, des collectifs émanant du RESF aujourd'hui enracinés dans la durée.

Cécile Exbrayat et Ramadan Aboudou

<https://reseau-resf.fr>

pour tout renseignement contactez la section académique par s3aix@snes.edu

Le SNES et la FSU actifs dans l'association VISA 13

Entretien croisé avec Marga Alauzet, qui y représente le SNES et Michel Dubreuil qui siège pour la FSU.

Quel rôle le SNES et la FSU jouent-ils dans l'association ?

M. Dubreuil : Comme le nom l'indique (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), il s'agit d'une démarche intersyndicale, regroupant la CGT, Solidaires, CNT-SO, ainsi que la FSU et ses syndicats nationaux.

M. Alauzet : l'importance de la FSU, à travers ses militants du SNUIPP, du SNES, du SNASUB et du SNUITER est essentielle dans l'action menée au quotidien dans les établissements scolaires et les services.

Quels sont les objectifs de l'association VISA 13 ?

Lutter contre le développement des idées

et des programmes de l'extrême-droite, en mettant à la disposition de nos collègues des outils, des analyses, des argumentaires qui permettent de les décrypter et de les déconstruire. Dans cet objectif, on collecte des informations sur ce qui se passe dans les mairies tenues par le FN/RN, on diffuse des brochures, on organise des formations dans le cadre intersyndical. Au-delà de leurs convictions, les militants se sentent parfois démunis pour contrer les discours de l'extrême-droite, VISA est là pour leur donner des outils. Nos propres rangs sont traversés par les crises, il est essentiel de diffuser des argumentaires anti-fascistes solides dans nos organisations. Toute position qui relève du fascisme doit être combattue, qu'il s'agisse de l'extrême-droite politique ou du fanatisme religieux.

Comment fonctionne VISA 13 ?

La démarche associative et la démarche syndicale sont complémentaires : on agit au nom de VISA en représentant son

Retraités

Dans l'action à nouveau en novembre

Sur les douze dernières années, les prix ont augmenté de 13 %, mais les pensions seulement de 8 %. « Grâce » à Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de leur pouvoir d'achat depuis 2017 (CSG et non revalorisation). Les politiques austéritaires, qui ont détruit l'hôpital avec les conséquences que l'on connaît, se poursuivent. La loi de finance de la Sécurité Sociale 2021 (vote en novembre) impose à nouveau 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. En transformant les dépenses décidées par l'Etat avec le Covid en dette sociale, les gouvernants ont clairement fait le choix de mettre la Sécurité Sociale sous pression afin de mieux la détruire. Les retraités se sont mobilisés le 17 novembre. Nous demandons :

- 100 Euros tout de suite, à valoir sur la revalorisation des pensions calculées sur l'évolution du salaire moyen.
- L'accès à la santé pour tous.
- La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la sécurité sociale.
- Signez massivement la pétition de l'intersyndicale retraités.

Josiane Dragoni

syndicat, et réciproquement. Il n'est pas toujours facile d'assurer la visibilité de VISA 13, les militants ont souvent plusieurs « casquettes » et on affiche souvent son badge syndical avant son badge VISA. C'est par exemple le cas dans la Marche des Sans-papiers dont VISA est partie prenante. Outre nos actions spécifiques, comme la publication de l'ouvrage Lumière sur mairies brunes*ou la diffusion d'un quatre pages sur les théories du complot en préparation, nous agissons au quotidien pour contrer les peurs et les tentations fascistes qui en découlent.

Il est à noter que le SNES et la FSU sont également très actifs dans VISA 84 : cet aspect de l'action syndicale est particulièrement fort dans un département où l'on compte plusieurs mairies et élus d'extrême droite.

**éditions Syllepses, 2017*

Propos recueillis par Annie Sandamiani



l'hommage d'une profession garante de l'émancipation par l'école

L'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste a provoqué une immense émotion dans tout notre pays. L'hommage national qui lui été rendu, malgré les reculades d'un ministre incapable de prendre de la hauteur, a permis dans de nombreux établissements la tenue d'échanges d'une grande richesse entre tous les membres de la communauté éducative. Professeurs, élèves, agents, personnels administratifs, équipes de direction, nous étions tous présents pour défendre l'école de la République.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : l'assas-

Samuel Paty

sin fanatisé par des vendeurs de mort a attaqué l'école publique, laïque, obligatoire, l'école qui se propose la construction d'un projet commun d'émancipation humaine. L'école qui pose comme principe l'élévation du niveau de connaissances et de culture pour tous les élèves, quels qu'ils soient. L'école des Lumières. Celle de la science et de la construction de savoirs critiques contre tous les obscurantismes, celle du débat argumenté contre toutes les dérives sécuritaires, celle de la fraternité contre tous les amalgames racistes, celle de l'art et de la création qui n'obéissent à personne, celle du sport pour tous. L'école de l'égalité qui ne trie pas entre les jeunes, l'école de la gratuité parce que la connaissance ne peut pas être une marchandise.

Ces terroristes attaquent l'école publique parce qu'ils attaquent la démocratie. Parce qu'ils méprisent la culture et refusent l'égalité des droits. Contre ceux qui cherchent la guerre civile, nous avons montré lundi 2 novembre le vrai visage de la France démocratique et de son attachement à son école.

Ce combat ne s'arrête bien sûr pas à la fin de la minute de silence, il nous faut le poursuivre, ensemble, sans jamais rien céder sur nos principes et nos valeurs. Et donc, il nous faut réaffirmer que la jeunesse a besoin de plus d'école, de plus de professeurs, de plus de CPE, de plus d'AED, de plus d'AESH... Pour ne jamais renoncer à l'intelligence et au progrès.

David Tessier

Emotion et détermination

Ce 16 octobre, si notre première pensée a été pour notre collègue assassiné, la seconde, quasi immédiate, a été pour nos élèves. Les vacances commençaient, ils seraient donc seuls pour penser l'horreur pendant deux semaines, c'est long. Et dans le contexte chargé du mois d'octobre, on apprenait que les hommages à Samuel Paty seraient réduits à peau de chagrin, voire annulés. Pas question. Pas question non plus de ne pas prendre le

temps pour échanger entre nous, partager notre sidération et la dépasser ensemble pour trouver comment parler à nos élèves.

Forts de notre représentativité, les militants de chaque établissement se sont mobilisés dès les derniers jours d'octobre, en contact avec les chefs d'établissements, pour maintenir un hommage digne. Les tergiversations ministérielles n'auront pas eu raison de notre déter-

mination : sous la menace de la grève sur le tas et d'une réelle rupture avec le corps professoral, dans nombre d'établissements, on a finalement obtenu le dimanche de maintenir les temps de préparation initialement prévus le 2 novembre. Nous, les « profs », en avons besoin. Il fallait bien ça pour trouver comment s'adresser aux « petits ».

Anne Birecki, S1 du lycée Cézanne



Publication du SNES-FSU Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : A. Sandamiani et C. Fuchs

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 0722 S 05476

Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 7000 exemplaires

